



## **FORMATION CONTINUE 2024**

**PRESENTIEL/VISIO**

**DROIT PUBLIC**

### **LES RECOURS INDEMNITAIRES DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF (FOND ET REFERE)**

**Vendredi 7 juin  
De 9h30 à 12h30**

**En présentiel :  
EDASOP  
35 C Bd des Récollets  
Toulouse**

**En visio :  
Via zoom**

**Manuel DELAMARRE**

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation,  
Ancien secrétaire  
Conférence des avocats aux Conseils

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les éléments fondamentaux du contentieux indemnitaire devant le juge administratif dans les procédures au fond et les procédures en référé. Cette formation sera aussi l'occasion d'une mise à jour jurisprudentielle.

**Pré requis :**

Être avocat.

**Programme :**

- Le mécanisme de l'engagement de la responsabilité.
- Les règles contentieuses spécifiques aux recours indemnitaires.
- Le référé provision.

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP ([edasop.fr](http://edasop.fr)) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)